

## Charte d'engagement

« *Emploi, handicap et fonction publique : je contribue à faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un territoire exemplaire* ».

L'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique relève de la responsabilité de chaque employeur public. Les dispositions législatives prises ces dernières années par le Gouvernement donnent les moyens d'engager une politique de gestion des ressources humaines dynamique envers ces agents.

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé en profondeur l'obligation d'emploi dans un souci de simplification pour les employeurs mais également d'incitation et d'exemplarité en matière de politique handicap inclusive. La Loi de Transformation de la Fonction publique a mis en avant la nécessité d'avoir un référent handicap, elle a développé des mesures spécifiques à l'emploi public, certaines à titre expérimental.

Fort des changements actés par les lois de 2018 et de 2019, le Préfet de région propose de se donner collectivement une ambition nouvelle d'ici 2023 : atteindre, pour les trois versants de la fonction publique dans la région, un taux d'emploi direct supérieur à 6%, en accueillant 2400 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi de plus.

En tant que signataire de la charte d'engagement « emploi, handicap et fonction publique : je contribue à faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un territoire exemplaire », vous vous engagez à agir pleinement pour l'emploi des travailleurs en situation de handicap tant dans une dynamique de recrutement que de maintien dans l'emploi au sein de votre administration.

En tant qu'employeur signataire, vous êtes accompagné par le FIPHFP, ses partenaires et le Handipacte dans l'atteinte de cette ambition.

Je soussigné (e)

ayant pouvoir ou ayant délégation

- m'engage à agir et à contribuer dans mon organisation à faire progresser le taux d'emploi des personnes en situation de handicap et ainsi à contribuer à l'objectif régional de 6% à l'horizon 2023.

Cachet

Fait à

Le

Nom et qualité du signataire

Signature :

Pour toute question et/ou retourner la charte signée, adressez-vous à Guillaume Bonneville, Directeur territorial handicap FIPHFP [guillaume.bonneville@caissedesdepots.fr](mailto:guillaume.bonneville@caissedesdepots.fr)

